

FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS (FIE)

RFIE = Réforme de la formation initiale des enseignants

Extraits aménagés de la présentation officielle de la RFIE dans le cadre de la Journée accord coopération « ErE et référentiels » du 8/9/2023

**CELLULE D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA
RFIE**
AFFAIRES ACADÉMIQUES – ARES

Table des matières

- ❖ **La RFIE en bref** pp. 3 à 5
- ❖ **Les acteurs et actrices de la RFIE** pp. 6 à 9
- ❖ **Les objectifs de la RFIE** p. 10
- ❖ **Les compétences des futur-es enseignant-es** p.11
 - ❖ Bonus : pp. 12 à 17
- ❖ **La nouvelle organisation** pp 18 à 20
 - ❖ Bonus : les disciplines : p.21
- ❖ **Le calendrier de mise en œuvre** pp. 22-23
- ❖ **RFIE et ErE : à discuter** p. 24

LA RFIE EN BREF

Réforme de la formation initiale des enseignants

- ❖ Rentrée : 2023-2024
- ❖ Passe de 3 à 4 ans
- ❖ La formation est totalement repensée. Elle s'organise désormais autour :
 - » des âges et des besoins des élèves
 - » des compétences que les enseignant·e·s doivent acquérir aujourd'hui dans le cadre de l'évolution du métier
 - » du Pacte pour un enseignement d'excellence
 - » Grâce à l'étroite collaboration entre les Universités et les Hautes Écoles, la réforme de la formation initiale des enseignants permet l'acquisition de compétences de niveau universitaire tout en renforçant la pratique professionnelle

RFIE EN BREF : quelques grands changements

- ❖ *Les futurs profs seront **davantage formés à la pédagogie, aux différentes méthodes didactiques, à la maîtrise de la langue française, à la communication, au numérique, ainsi qu'à la psychologie et à la sociologie.** Ils seront par ailleurs mieux préparés à l'hétérogénéité des publics scolaires, ainsi qu'aux difficultés d'apprentissage.*
- ❖ *Pour mieux les préparer à la réalité concrète de leur métier, la dernière année de formation sera aussi marquée par un **stage pratique de longue durée (4 mois)** dans une ou deux écoles au maximum, en plus **d'autres stages plus courts** prévus durant les années antérieures de formation.*
- ❖ *Autre nouveauté: la formation sera assurée conjointement par les **Hautes écoles et les universités** qui "co-diplômeront" les étudiants. La petite vingtaine de Hautes écoles qui formaient jusqu'à présent les profs ont noué à cet effet des partenariats avec les six universités que compte la Fédération Wallonie-Bruxelles. La réforme s'appliquera aussi pour les formations en horaire décalé (cours du soir et de week-end).*



Ne dites plus « instituteur·trice primaire » ou « prof' dans le secondaire »...

DES MASTERS POUR TOUS ET TOUTES

Niveaux scolaires	Acc.	Maternelle			Primaire						Secondaire						
	A	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3	S4	S5	S6	
Section 1	Pour enseigner de l'accueil à la 2 ^e primaire																
Section 2		Pour enseigner de la 3 ^e maternelle à la 6 ^e primaire															
Section 3					Pour enseigner de la 5 ^e primaire à la 3 ^e secondaire												
Section 4													Pour enseigner de la 4 ^e				
Section 5													à la 6 ^e secondaire				



LES ACTEURS ET ACTRICES DE LA RFIE

- LES OPÉRATEURS DE FORMATION
 - Hautes écoles
 - Ecoles supérieures des arts
 - Universités
 - PAS le CAP (promotion sociale)
- LES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS FIE
 - Une ou plusieurs personnes désignées **au sein des établissements** concernés par la RFIE pour assister les établissements dans la mise en œuvre de la RFIE
- L'ARES*
- LA CELLULE D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RFIE*
 - Hébergée par l'Ares depuis sa mise en œuvre en mai 2019
- LA COMMISSION DE COORDINATION DE LA FIE (COCOFIE)*

ARES

- » **Organisme d'intérêt public** créé par le décret « Paysage » et financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

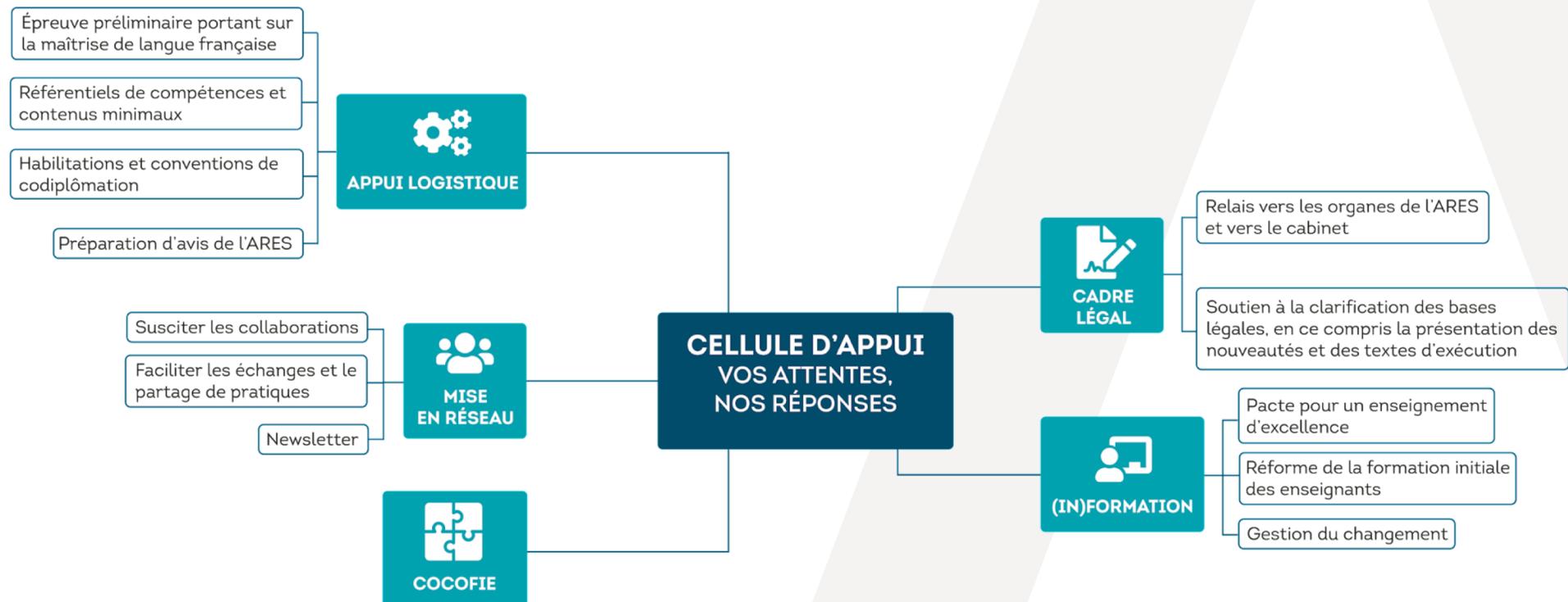
- » **Fédération** de plus de 120 établissements d'enseignement supérieur (universités, HE, écoles sup des arts, promotion sociale)

- » **Missions :**
 - Académique, *dont* : définition des référentiels de compétences et des contenus minimaux ; Coordination des structures d'activités d'apprentissage tout au long de la vie ; Agréer les **formations continues**
 - Recherche & Développement
 - Institutionnel *dont* : remise d'avis et de propositions au Gouvernement sur toute matière relative à l'enseignement supérieur
 - Information sur les études supérieures ...
 - Coopération au développement
 - International

CELLULE D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA RFIE

» Approche en **partenariat** avec l'ensemble des actrices et acteurs concerné·es par la RFIE

» Précision des missions :



COCOFIE : DÉFINITION ET COMPOSITION

- » **Commission de coordination** de la formation initiale des enseignants de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit
- » Lieu unique de **rencontre entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur**, avec une coprésidence et une composition mixte :



OBJECTIFS DE LA RFIE

» **Unicité du métier**

- » harmonisation des compétences et d'une partie des contenus minimaux
- » métier commun du préscolaire au secondaire supérieur

» **Renforcement** de la formation des futur·es enseignant·es

- » approfondissement disciplinaire
- » amélioration des interactions entre la théorie et la pratique
- » développement de la recherche en sciences de l'éducation

» **Comment ?**

- » allongement de la formation
- » codiplômation
- » chevauchement des sections pour une meilleure transition
- » masters de spécialisation
- » épreuve liminaire de maîtrise de la langue française

COMPÉTENCES DES FUTUR-ES ENSEIGNANT-ES

Acteur institutionnel,
social et culturel

Acteur d'une
organisation
apprenante dans une
dynamique collective

Organisateur et
accompagnateur
d'apprentissages
dans une dynamique
collective

Praticien réflexif

- » **Niveau de maîtrise minimale** des compétences déterminé par le Gouvernement, sur **avis de la COCOFIE**
- » Développement des compétences **tout au long de la carrière professionnelle** et, de manière renforcée, à l'entrée dans le métier
- » **Identité** avec les compétences de la **formation professionnelle continue**

ACTEUR INSTITUTIONNEL, SOCIAL ET CULTUREL

- » Agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
- » Comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité
- » Analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs
 - » afin de s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif en Communauté française
 - » afin de faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection
- » Maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel

ACTEUR D'UNE ORGANISATION APPRENANTE DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

- » S'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations
- » Identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique
- » Contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience



ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (1)

- » Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement
- » Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement
- » Maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession
- » Prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci

ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (2)

- » Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - » la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération
 - » la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques
 - » la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages
 - » la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique
 - » la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires



ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE (3)

- » Maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
- » Prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale >> *ErE à intégrer*
- » Créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues
- » Gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante



PRATICIEN RÉFLEXIF

- » Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle
- » Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité
- » Construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio



LA NOUVELLE ORGANISATION

Quelques définitions

- » **Section** = terme utilisé pour distinguer les cursus de formation initiale
 - » soit selon le niveau d'enseignement auquel le cursus prépare
 - » soit selon que le cursus est direct ou différé
- » **Empan** = « couverture » des sections, années de l'enseignement obligatoire dans lesquelles les diplômé·es peuvent enseigner
- » **Formation directe** à l'enseignement = formation qui associe, au sein d'un même cursus, la formation disciplinaire et la formation pédagogique
 - » section 1 ≈ instituteur·trice préscolaire
 - » section 2 ≈ instituteur·trice primaire
 - » section 3 ≈ agrégé·e de l'enseignement secondaire inférieur (AESI)
 - » 14 filières !
 - » section 4 ≈ masters à finalité didactique
- » **Formation différée** à l'enseignement = formation pédagogique qui se déroule après un deuxième cycle de formation disciplinaire
 - » section 5 ≈ agrégé·e de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)



EMPAN DES SECTIONS 1 À 5

M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Master en enseignement section 1														
		Master en enseignement section 2												
							Master en enseignement section 3 (empan classique)							
					Master en enseignement section 3 (langues germaniques, FMTTN et disciplines artistiques)									
Master en enseignement section 3 (éducation physique et à la santé)														
												Master en enseignement section 4		
												Master en enseignement section 5		



DISCIPLINES

Grec ancien et latin	Langues modernes	Biologie	Chimie	Education physique
Français*	Géographie	Histoire	Mathématiques	Philosophie et citoyenneté
Religion	Morale	Physique	Sciences économiques	Sciences sociales
	Langue moderne traduction et interprétation	Sciences psychologiques et de l'éducation	Sciences juridiques	

* Peut être apparié soit au latin, soit à une langue moderne enseignée dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire

SITUATIONS PROFESSIONNELLES DE FORMATION STAGES DE LONGUE DURÉE

- » 4 mois dans une école (ou deux max) en dernière année (4ème) + autres stages de courtes durées dès la 1ère année.
- » **Objectifs :**
 - » permettre une imbrication plus optimale et plus intense des activités pratiques avec la théorie
 - » soutenir et accompagner l'entrée dans la réalité du métier
- » **Pratiquement :**
 - » 4 mois en dernière année (4^e) dans 1 ou 2 écoles max
 - » d'autres stages plus courts auront lieu les années antérieures
- » **Balises :**
 - » de préférence dans le même établissement
 - » encadré par les opérateurs de la FIE et par les équipes éducatives de l'enseignement obligatoire
 - » modalités organisationnelles et opérationnelles définies par la COCOFIE

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

DATE	CURSUS CONCERNÉS
2023-2024	<ul style="list-style-type: none">» Bachelier en enseignement sections 1, 2 et 3» Master de spécialisation en formation d'enseignants» Certificat en encadrement de stages pour enseignants en formation
2025-2026	<ul style="list-style-type: none">» Master en enseignement section 4» Master en enseignement section 5
2026-2027	<ul style="list-style-type: none">» Master en enseignement sections 1, 2 et 3
2032-2033	<ul style="list-style-type: none">» Master de spécialisation en enseignement sections 1 et 2» Master de spécialisation en enseignement sections 3, 4 et 5



DISPOSITIONS TRANSITOIRES POUR LES ÉTUDIANT·ES

« ANCIENS » CURSUS	DERNIÈRE ANNÉE D'INSCRIPTION	DERNIÈRE ANNÉE D'ORGANISATION
Bachelier instituteur préscolaire	2022-2023	2026-2027
Bachelier instituteur primaire		
Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur		
Bachelier en formation musicale		
Agrégé de l'enseignement supérieur	2024-2025	2026-2027
Deuxième cycle à finalité didactique	2024-2025	2027-2028

RFIE et ErE : à discuter !

- » Quels changements pour les associations d' ErE ?
- » Quelle place pour l'ErE ?
- » Opportunités
- » Difficultés
- » ...